

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	34 (1963)
Heft:	6
Artikel:	La Collégiale de Saint-Ursanne : étude préliminaire sur un projet de conservation
Autor:	Lapaire, Claude
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-825105

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Collégiale de Saint-Ursanne

Etude préliminaire sur un projet de conservation

Réd. — L'étude de M. Claude Lapaire doit être considérée comme une contribution importante aux travaux de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne. Un comité d'étude est à l'œuvre depuis le 30 avril 1963. Il est présidé par M. Virgile Moine, conseiller d'Etat et président de la Commission cantonale des monuments historiques. L'ADIJ est heureuse de pouvoir prêter son concours aux travaux importants qui vont être entrepris à Saint-Ursanne.

Plan : les anciennes restaurations — l'état actuel des bâtiments — principes pour une conservation — les principaux travaux d'assainissement — les principaux travaux de consolidation et de conservation — les principaux travaux d'information — les principaux travaux d'aménagement — l'organisation générale des travaux et leur réalisation par petites étapes.

Il n'est pas nécessaire d'attirer l'attention sur l'importance de la Collégiale de Saint-Ursanne, tant du point de vue de l'histoire du Jura que de celui de l'histoire de l'art en Suisse. L'édifice, classé monument historique en 1896 par la Confédération, occupe une place prépondérante dans l'histoire de l'art roman de notre pays. Il est l'un des très rares monuments romans survivant dans une vaste région qui va de Neuchâtel à Bâle et de Besançon à Saint-Imier et cela suffirait, indépendamment de ses qualités artistiques, à lui assurer le droit à nos soins les plus minutieux.

Les anciennes restaurations

Dès le XVI^e siècle, il est question dans les textes des travaux de remise en état de la Collégiale et du cloître. Vers 1508-1512, les voûtes de la nef furent contrebutées par de puissants et lourds murs-boutants, au XVIII^e siècle les fenêtres de l'abside furent murées, la crypte transformée en caveau funéraire, la sacristie allongée, les murs peints en blanc, etc. Après la Révolution, la paroisse fit construire la terrasse qui longe les murs sud de la Collégiale et peindre l'intérieur en faux-marbre. Entre 1902 et 1906, la Collégiale subit une restauration très importante, qui fut précédée de la restauration du cloître, entre 1896 et 1899. Les travaux avaient été confiés à E.-J. Propper et placés sous la surveillance de J. Zemp. Il n'y a jamais eu de rapport circonstancié sur ces travaux, mais nous pouvons déterminer leur envergure par quelques notices manuscrites.

Les travaux n'ont été précédés d'aucune campagne de fouilles. Ils ont porté essentiellement sur les points suivants :

Cloître. Drainage des galeries et du préau, remontage des arcades, consolidation de la toiture, dégagement des substructures de la petite chapelle sur le côté ouest, crépissage des murs et mise au jour

de diverses pierres sculptées. Nettoyage du préau, transformé en petit jardin.

Extérieur de la Collégiale. Dégagement de l'abside du côté nord et reconstruction d'une partie de l'actuelle sacristie. Reprise en sous-œuvre des parties basses de l'abside. Travaux de consolidation sur toute la façade sud, crépissage (avec des faux-joints !) des chapelles latérales et du mur sud de la nef. Réfection de la toiture (nouvelles tuiles). La façade ouest n'a pratiquement pas été touchée (crépissage, rejointoyage) reprise en sous-œuvre du mur du collatéral nord, avec un canal de drainage et crépissage de la façade.

Intérieur de la Collégiale. Remise au niveau et dallage de la nef et des collatéraux (plates-tombes retournées), consolidation des fondations des piliers (système par quadrillage, avec murs de béton). Dégagement de l'accès nord de la crypte en ramenant la sacristie à ses dimensions actuelles et en pratiquant un escalier de béton menant du collatéral au maître-autel, escalier qui passe au-dessus de la porte de la crypte. Réfection complète de la voûte de la grande travée du chœur et de celle de deux travées dans la nef (montées sur armature métallique), consolidation des autres voûtes.

Décapage complet du badigeon des XIX^e et XVIII^e siècles, mise au jour de fresques et d'éléments de polychromie. Relevés (calques colorés) des restes découverts, réfection totale de la polychromie par de Quervain avec une technique qui ne permet pas de distinguer les parties anciennes des éléments reconstitués. Le mobilier n'a pratiquement pas été touché. Installation de lampes « gothiques », d'après les dessins de J.-R. Rahn.

Depuis 1906, la Collégiale n'a guère subi de modification importante. Signalons : installation de l'électricité (détérioration de la fresque près du portail nord !) — construction d'un chauffage à air chaud — dallage de la galerie sud du cloître — installation de nouveaux bancs dans la nef — abaissement partiel du niveau du chœur et dallage du chœur et de l'abside.

L'état actuel des bâtiments

On ne saurait prétendre que la Collégiale est actuellement dans un très mauvais état de conservation. Les travaux de Propper, pour discutables qu'ils soient du point de vue théorique, ont été bien faits et la Collégiale et son cloître seraient aujourd'hui en parfait état si l'on avait pris soin de faire, d'année en année, les plus élémentaires travaux d'entretien. Pourtant, certains points n'ont absolument pas été touchés par la restauration de 1903-1906 (par exemple, le portail sud, la crypte) et doivent faire l'objet de travaux d'entretien. Surtout, la restauration de Propper n'a pas fait disparaître les véritables causes de la détérioration de la Collégiale et de bâtiments annexes. Les trois principales causes sont :

L'humidité. Le cloître et la Collégiale sont situés à flanc de montagne et leur sol recueille chaque année une quantité considérable d'eau de ruissellement. Dans l'angle nord-est du cloître nous avons rencontré en 1958, sous une couche de terre très sèche d'environ

80 cm., une grande nappe d'eau qui transforme le sol en boue plus ou moins liquide et qui repose sur une épaisse couche de marne située à 1 m. 80 - 2 m. 20 du sol. Toute la zone du cloître est une véritable éponge. Il semble que déjà les chanoines du XIV^e siècle aient fait des travaux de canalisation, suivis de cent ans en cent ans par de nouveaux essais de drainage. Les derniers datent de 1903 et, dans la mesure où nous les avons vus, ces canaux sont effondrés, en mauvais état ou nettement inefficaces. L'humidité monte dans les murs, détruit les crépis et les enduits et compromet la stabilité de la construction.

Instabilité du terrain et fondations insuffisantes. Comme le terrain sur lequel s'élève la Collégiale et le cloître est une zone alluviale du Doubs, au-dessus de laquelle on a établi une terrasse artificielle à l'époque romane, la stabilité du sol est des plus précaires. Aujourd'hui, pour construire un bâtiment de l'importance de la Collégiale, il faudrait établir les fondations au moins un peu en dessous du sol « original », c'est-à-dire au niveau de la rue. Les fondations romanes de la Collégiale sont cependant beaucoup plus maigres. Le mur nord n'en a pas du tout, une partie du mur sud du cloître n'en a que 15 cm. et nous avons pu constater qu'en d'autres endroits, les fondations étaient insuffisantes ou en mauvais état. On ne s'étonne pas qu'il ait fallu contre-butler la nef déjà au XVI^e siècle, que l'abside présente une grosse fissure (celle-ci n'a heureusement pas bougé depuis quelques années) et que les murs du collatéral sud soient fortement « gauchis ».

Friabilité de la pierre de taille. La qualité de la pierre de taille utilisée à Saint-Ursanne à l'époque romane (calcaire corallien blanc) est assez bonne. Cependant, il semble que certaines zones de la Collégiale soient particulièrement exposées aux intempéries (et aux dégradations du public). Les pierres du portail sud et du mur sud du collatéral du chœur sont en **très mauvais état**. Nous avons pu constater leur rapide détérioration ces dix dernières années. Une inscription funéraire en caractères gothiques n'est actuellement plus lisible, tandis qu'un calque du XIX^e siècle montre qu'elle était en parfait état. La pierre s'effrite rapidement et le mal gagne certaines parties de la sculpture du portail, notamment les chapiteaux. Il s'agit sans aucune discussion du point le plus alarmant de notre rapport.

Principes pour une conservation judicieuse

L'ère des restaurations à la Viollet-le-Duc est terminée. Nous devons, en touchant à un monument ancien, éviter à tout prix les transformations inutiles et les réfections dangereuses. Deux axiomes devraient nous inspirer :

Ne pas entreprendre de remise en état avant d'avoir éliminé ou neutralisé les causes profondes du mal. Rien ne sert de recréer un mur, si ses fondations plongent dans l'humidité.

Ne tolérer aucune perte de la « substance » originale de l'objet à conserver. Le remplacement systématique des pierres délabrées d'un édifice équivaut à une reconstruction totale. Si tous les vingt ans on remplace un cinquième des pierres anciennes d'une cathédrale, on peut

facilement calculer ce qui restera d'original au bout de cent ans ! Un exemple à Saint-Ursanne : la restauration des pierres sculptées à l'entrée de l'ancien archidiaconé. Le tailleur de pierre a rénové la pierre en lui enlevant une couche de quelques millimètres d'épaisseur (il eut parfois le ciseau un peu plus lourd). Cette « cure d'amaigrissement » pourra être pratiquée tous les vingt ans, jusqu'à ce que les pierres soient devenues méconnaissables. Elles ont déjà perdu leur caractère original : il s'agissait pourtant de sculptures du VII^e ou VIII^e siècle, d'un type absolument unique en Europe.

Nous ne voulons pas « moderniser » Saint-Ursanne, ni mettre l'édifice au goût du jour en faisant disparaître tout ce qui nous semble vieillot ou malpratique. Notre travail doit être discret et son résultat s'insérer d'une façon cohérente et logique à l'ensemble. Encore un exemple à Saint-Ursanne : le dallage d'une galerie du cloître en granit tessinois et celui du chœur en pierre de Laufon polie est sans doute une solution élégante et très pratique, mais peu respectueuse des données internes d'un édifice situé sur les bords du Doubs.

Enfin, il ne s'agit pas de la conservation d'une construction isolée, mais de celle d'un vaste complexe architectural. La Collégiale, le cloître, les anciens bâtiments conventuels (des trois autres côtés du cloître) et le groupe des maisons entourant la Collégiale, aussi bien du côté de la cure, de l'Hôtel de Ville que de la Maison des œuvres, forment un tout, un ensemble qui doit être déclaré aussi vite que possible **zone de protection**. Cet ensemble de constructions ne devrait pas être modifié, ni à l'extérieur ni à l'intérieur, sans l'assentiment écrit de la Commission des monuments historiques. Si possible, ces bâtiments devraient être englobés dans un plan de conservation à longue échéance, comme une ultime étape des travaux dont nous allons parler.

Les principaux travaux d'assainissement

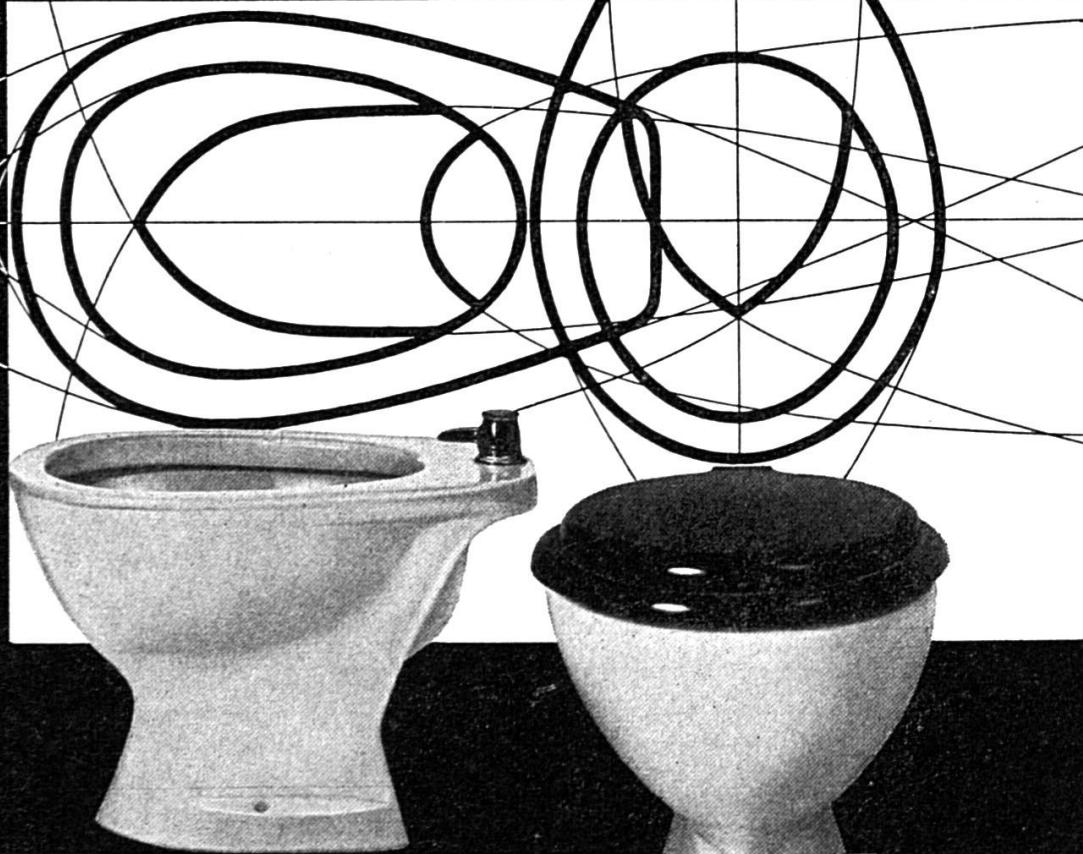
1. Drainages. Révision des canalisations existantes. Etablissement d'un système cohérent de drainage dans la zone englobant l'Hospice des vieillards et toutes ses propriétés flanquant le cloître ou la Collégiale, le cloître, les maisons situées contre le mur est du cloître, le passage menant de la tour de la Collégiale à la porte du cloître, la Collégiale et sa terrasse et le terrain situé devant l'abside.

2. Toitures. Révision des toitures du cloître, des bâtiments à l'est du cloître, de la Collégiale et de ses annexes. Chéneaux. Ecoulement des eaux.

3. Dégagement des murs du cloître. Côté de l'hospice (à l'ouest), la paroi extérieure du mur est entièrement recouverte de terre. Cette terre a été amenée au XIX^e siècle, pour niveler la cour de l'hospice. Nous proposons d'abaisser le niveau de la cour d'au moins 1 m. 50 sur toute la surface et de dégager le mur ouest du cloître sur toute sa longueur par un mouvement de terre qui permette de laisser en tout cas les deux tiers du mur à l'air libre.

Côté du bûcher de l'hospice (au nord) s'élèvent les restes de l'église paroissiale, en grande partie détruite en 1896. Il faut dégager ce mur en abaissant le niveau actuel du bûcher de 1 m. 80 dans sa

Laufon



Nos produits :

Appareils sanitaires
en porcelaine vitrifiée
et en grès

**Carreaux en faïence
émaillée**
blanc, crème et en couleurs

**Carreaux de grès
cérame**

**Mosaïque de grès
cérame**

Tuiles et briques

**Porcelaine
électrotechnique**

L'esthétique de notre époque n'est plus celle d'autrefois; c'est le but, la fonction qui détermine la forme. En partant de ce point de vue, nous avons mis au point un nouveau type de cuvette WC et de bidet, les modèles Jura et Ouchy. L'ordonnance judicieuse des formes correspond en tout point à la fonction hygiénique que doivent remplir ces appareils sanitaires. Sans oublier la qualité renommée de la porcelaine vitrifiée de Laufon, qu'elle soit en blanc éclatant ou en délicats coloris pastel. La salle d'eau doit être de notre temps: Laufon y contribue par ses cuvettes WC, bidets, lavabos, carreaux de revêtement en faïence, carreaux de grès cérame et mosaïque de grès. Laufon: une esthétique moderne adaptée aux nécessités de l'hygiène.

Vente par les grossistes sanitaires.



**SA pour l'Industrie Céramique Laufon
Tuilerie Mécanique de Laufon SA**



Azura

Pendules de style

Riche collection de modèles

Cartel moderne
bronze massif
patiné ou doré

L'« Azura » Célestin Konrad
Moutier

1138

Losinger & CO. S.A.

Entreprise de travaux publics

DELÉMONT

Téléphone (066) 2 12 43



Travaux publics
Travaux de route
Béton armé

1140

partie ouest et de 2 m. 20 dans sa partie est. Côté des maisons de l'ancien archidiaconé (à l'est), il faut assainir l'atelier de menuiserie. Le sol de celui-ci a été refait récemment, mais les canalisations qui y ont été établies semblent insuffisantes : la menuiserie reste l'un des points les plus humides de la région du cloître. L'état des maisons voisines n'est sans doute guère meilleur.

4. Assèchement de la région située au nord de la nef. La zone dite « petit cloître » est un passage très humide, mal entretenu et qui sert de dépotoir, reliant la place s'ouvrant devant la tour de la Collégiale à la porte ouest du cloître. En abaissant le niveau général de la cour de l'hospice, on obtiendra déjà une amélioration sensible de la situation. Le mur de soutènement du côté de la cour de l'hospice pourrait être percé en plusieurs endroits pour y aménager des portes donnant accès à des caves pratiquées sous la cour. De cette façon, le charbon et les divers matériaux qui sont actuellement entreposés contre le mur nord de la Collégiale, pourraient être rangés discrètement. Ces caves serviraient en même temps à l'aération du mur.

Les principaux travaux de consolidation et de conservation

5. Examen statique de l'ensemble des bâtiments situés dans la zone de protection, en particulier de la Collégiale. Détermination de la cause qui a provoqué la fissure de l'abside et les mouvements du collatéral sud. Le résultat de cet examen approfondi déterminera l'importance des travaux de consolidation. En tout cas, il y a lieu de prévoir les points suivants que nous nous contentons d'énumérer :

6. Etayage de l'abside.
7. Consolidation des fondations du mur de la nef.
8. Etablissement de fondations plus profondes pour les murs nord et ouest du cloître (ils n'ont en certains points que 20 cm.).

9. Traitement des pierres. Nous nous opposons formellement au remplacement des pierres qui se trouvent en mauvais état. Il faudrait soumettre le problème de la conservation des pierres à un laboratoire compétent (Centre international pour la conservation des biens culturels à Rome) et traiter les pierres de façon à leur rendre leur consistance originale. C'est particulièrement la région du portail sud et les éléments sculptés placés à l'extérieur de la Collégiale qui feront l'objet de ces travaux.

Les principaux travaux d'information

Nous entendons par là à la fois les fouilles archéologiques et les examens structurels des éléments de l'élévation (mur et fragments de murs existants). Si nous laissons libre cours à notre désir de connaître les moindres détails de l'histoire des constructions religieuses de Saint-Ursanne depuis leur origine jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, il faudrait proposer de fouiller systématiquement toute la « zone de protection » que nous avons définie plus haut. Mais, en abordant la question des fouilles, il faut bien se rendre compte de deux choses :

Nous ne disposons pas, actuellement, d'une équipe de fouille qualifiée. Les principaux spécialistes suisses sont engagés dans de grands travaux (autoroutes, etc.) ou ont été attachés à des services archéologiques cantonaux. Nous aurons donc **les plus grandes difficultés** à obtenir la collaboration d'un spécialiste qualifié au cours des cinq prochaines années. De ce fait, il faudra restreindre nos projets au strict nécessaire.

Le sol est un document qui se « lit » par la fouille. Mais, contrairement à un livre ou un parchemin, la lecture ne peut s'en faire qu'une seule et unique fois. Au fur et à mesure de la fouille, le « document » est détruit d'une façon irrémédiable. Nous ne pouvons donc pas nous payer le luxe de fouiller **tout**, c'est-à-dire de tout détruire, ne laissant aux générations à venir aucune possibilité de contrôle. Cette considération, encore, nous incite à nous restreindre. Comme les drainages et les travaux d'aménagement vont nécessiter d'importants travaux de terrassement dans le cloître et dans la cour de l'hospice, et, nous le verrons, dans le chœur de la Collégiale et la région de la tour, les recherches archéologiques porteront avant tout sur ces points. Nous pensons donc à l'examen de :

10. Le cloître, avec son préau et ses galeries (fouilles partielles aux seuls endroits touchés par les travaux de canalisation).

11. La cour de l'hospice, c'est-à-dire les parties flanquant les galeries nord et ouest du cloître (en fonction des travaux de terrassement et en vue de l'aménagement du chœur de l'ancienne église paroissiale).

12. Le chevet de la Collégiale, abside, chœur, collatéraux nord et sud, crypte, parties situées devant l'abside (fouilles partielles, en fonction des travaux d'aménagement et de consolidation).

13. La tour et son voisinage. Le rez-de-chaussée de la tour, la région au nord de la tour (en fonction de l'aménagement de la tribune et des travaux le long du mur nord de la nef).

N.B. — Le côté sud de la tour a déjà été fouillé.

14. Recherches structurelles. Lors du décapage de certains murs et de certains travaux d'aménagement, il sera possible de se renseigner sur la construction des murs et les réfections et transformations qu'ils ont subies. Il s'agit avant tout de la région du chœur et de la tour.

Tous ces travaux feront l'objet de rapports circonstanciés, appuyés par des plans, des relevés et une documentation photographique complète.

Principaux travaux d'aménagement

C'est le type même de l'entreprise qui s'appelle en général « restauration ». La restauration de la Collégiale et de son cloître a déjà été faite. Les bâtiments se présentent actuellement dans l'état où ils devaient se trouver peu avant la Révolution. Toutes les adjonctions du XIX^e siècle ont été supprimées. Pourtant, l'aménagement de la Collégiale n'a pas été fait complètement, ni d'une façon toujours satisfaisante. Il reste encore quelques points noirs qui doivent retenir notre attention. Avant de les aborder, il faut établir deux données :

La Collégiale est un édifice servant régulièrement au culte catholique. L'église est utilisée plusieurs fois par jour et pratiquement occupée toute la journée. Les travaux à l'intérieur de la Collégiale devront donc être circonscrits d'une façon très précise et exécutés par petites étapes, afin de laisser l'église accessible.

La Collégiale étant un bâtiment « utilisé », les aménagements devront à la fois tenir compte des impératifs de la liturgie et des désirs de l'archéologie.

15. Le chœur et ses accès. Le chœur est actuellement, encore après les récentes améliorations, surélevé très fortement par rapport aux bas-côtés. Autrefois, les bas-côtés communiquaient avec le chœur par deux paires d'arcades, aujourd'hui cachées par les stalles et en partie murées. L'officiant, sortant de la sacristie, ne peut atteindre le maître-autel qu'en passant par la nef centrale (solution peu pratique et d'un mauvais effet du point de vue liturgique) ou en escaladant un petit escalier moderne. Celui-ci est placé de façon bien malheureuse : il obstrue l'accès nord de la crypte et ses marches, beaucoup trop raides, sont pour le moins inconfortables. Enfin, ses dimensions très réduites ne permettent pas le développement harmonieux des processions. Il n'y a qu'une solution à ce problème : enlever les stalles, ouvrir les arcades du chœur, abaisser le niveau du chœur jusqu'à la hauteur originale (deux marches au-dessus de la nef), aménager un escalier de deux marches dans l'intrados des arcades. On pourra ainsi supprimer l'escalier de béton défigurant l'entrée de la crypte, rendre un peu de clarté au bas-côté nord du chœur, et permettre à l'officiant d'accéder au maître-autel par le chemin normal (c'est-à-dire non seulement « original », mais aussi « convenable » et confortable).

Mais, que faire des stalles ? Leur disposition actuelle ne date que de l'extrême fin du XVIII^e siècle. Auparavant, elles étaient adossées contre le mur sud du chœur et contre le jubé. Cette disposition ne peut plus être reprise. Il ne faut donc pas hésiter à déplacer les stalles et à les faire disparaître du chœur. Il s'agit là d'une modification profonde de la physionomie actuelle de l'église. Mais, cette transformation apporte d'une part les avantages que nous avons déjà signalés, d'autre part elle permet à la liturgie de se déployer enfin sur toute la surface du chœur et elle permet de soustraire les stalles aux dégradations effrayantes dont elles font l'objet de la part des « habitués ». Deux solutions : déplacer l'ensemble des stalles dans la petite chapelle flanquant la tour, ou n'en déplacer que la rangée du côté nord.

16. La crypte et ses accès. La signification liturgique de la crypte actuelle est nulle. La présence d'un autel — du plus mauvais goût sulpicien — ne s'y justifie pas. La crypte doit redevenir un lieu d'intérêt strictement archéologique : pas d'autel, pas de bancs, pas d'installations improvisées pour les servants de messe, pas de « dépôt » à usage multiple. La restauration de 1903 a peu touché la crypte qui avait été remise en état vers le milieu du XIX^e siècle. Les travaux de réaménagement feront disparaître la peinture à fleurettes des voûtes, s'attacheront à expliquer clairement la fondation de l'ouverture ouest (fenestella ou loculus ?), restitueront les dimensions primitives des

deux fenêtres, élargies au XIX^e siècle. L'accès nord sera libéré par la disparition de l'escalier moderne menant au maître-autel. Eclairage indirect.

17. La tribune d'orgues et son accès. La tribune est actuellement soutenue par deux colonnes. L'accès est très compliqué : il se fait par la tourelle flanquant le portail nord de la Collégiale. De là on suit un couloir qui passe sur les voûtes du collatéral nord jusqu'au bout de la nef. De là on monte quelques marches qui mènent à la dernière fenêtre de la nef, transformée en petite porte s'ouvrant sur la tribune. Il faut ensuite redescendre deux marches pour arriver au niveau de la tribune. Pour assurer le passage du bas-côté à la fenêtre de la nef, il a fallu surhausser la dernière travée du bas-côté d'un demi-étage, construction d'un effet ridicule, vue de l'extérieur, et véritable casse-cou pour les nombreux usagers. L'accès pourrait tout aussi bien se faire par l'escalier disposé à l'intérieur de la tour, en changeant l'emplacement de la soufflerie de l'orgue. Ce travail délicat, certes, simplifierait beaucoup l'utilisation de la tribune et permettrait de faire disparaître la verrue qui défigure la vue du collatéral nord.

La question de la suppression des colonnes portant la tribune est exclusivement du ressort d'un ingénieur. Il est sans doute possible de trouver une solution élégante qui ne compromette pas la solidité du bâtiment.

18. Les sacristies et la Chapelle Sainte-Anne. Les ornements et les vases liturgiques, les reliquaires, les accessoires et les archives sont dispersés en plusieurs points de l'église. La sacristie en contient un bon nombre, mais il y en a également dans la chambre forte aménagée comme « trésor » au-dessus du collatéral sud, dans une armoire placée dans le collatéral nord et dans la cure. Un tri sérieux, une installation faite dans un mobilier plus pratique, permettrait d'abriter dans la sacristie actuelle les objets d'un usage quotidien et ceux d'un usage fréquent. L'armoire du collatéral nord doit disparaître. Le « trésor » sera réservé aux documents d'archives, dans la mesure où ces archives ne pourraient pas être données en dépôt aux Archives cantonales. Les nombreux objets (ornements liturgiques, vases sacrés et non sacrés, missels, reliquaires [dont le buste-reliquaire de saint Ursanne], candélabres, crucifix, statuettes, etc.) qui ne sont utilisés que très rarement ou qui sont hors d'usage, pourraient être réunis dans la Chapelle Sainte-Anne, dans des vitrines. Cette chapelle sert actuellement à certains catéchismes, bien qu'elle soit fort mal adaptée à ce propos. Si ces catéchismes pouvaient être faits dans la Maison des œuvres, par exemple, on pourrait transformer cette chapelle qui, d'après notre projet, contiendrait déjà tout ou partie des stalles, en une sorte de « sacristie-musée », efficacement protégée contre les intrus, mais accessible au public certains jours.

19. La décoration peinte. Il faudra déterminer dans quelle mesure la polychromie actuelle est vraiment reconstruite selon des données absolument sûres. Il nous semble que la restauration de Propper-de Quervain a été un peu trop « complète » dans ce domaine. Mais nous n'avons pas étudié cette question d'une façon suffisante pour



L'IMPRIMERIE

ROBERT S.A. - MOUTIER

contribue au prestige de l'industrie
jurassienne par l'exécution soignée
de tous les genres d'imprimés

QUALITÉ ORIGINALITÉ RAPIDITÉ

1141



appréciée pour sa bienfacture

Pour tous renseignements et prospectus,
s'adresser aux

Usines CONDOR S.A., Courfaivre
Téléphone (066) 3 71 71

Agents dans les principales localités

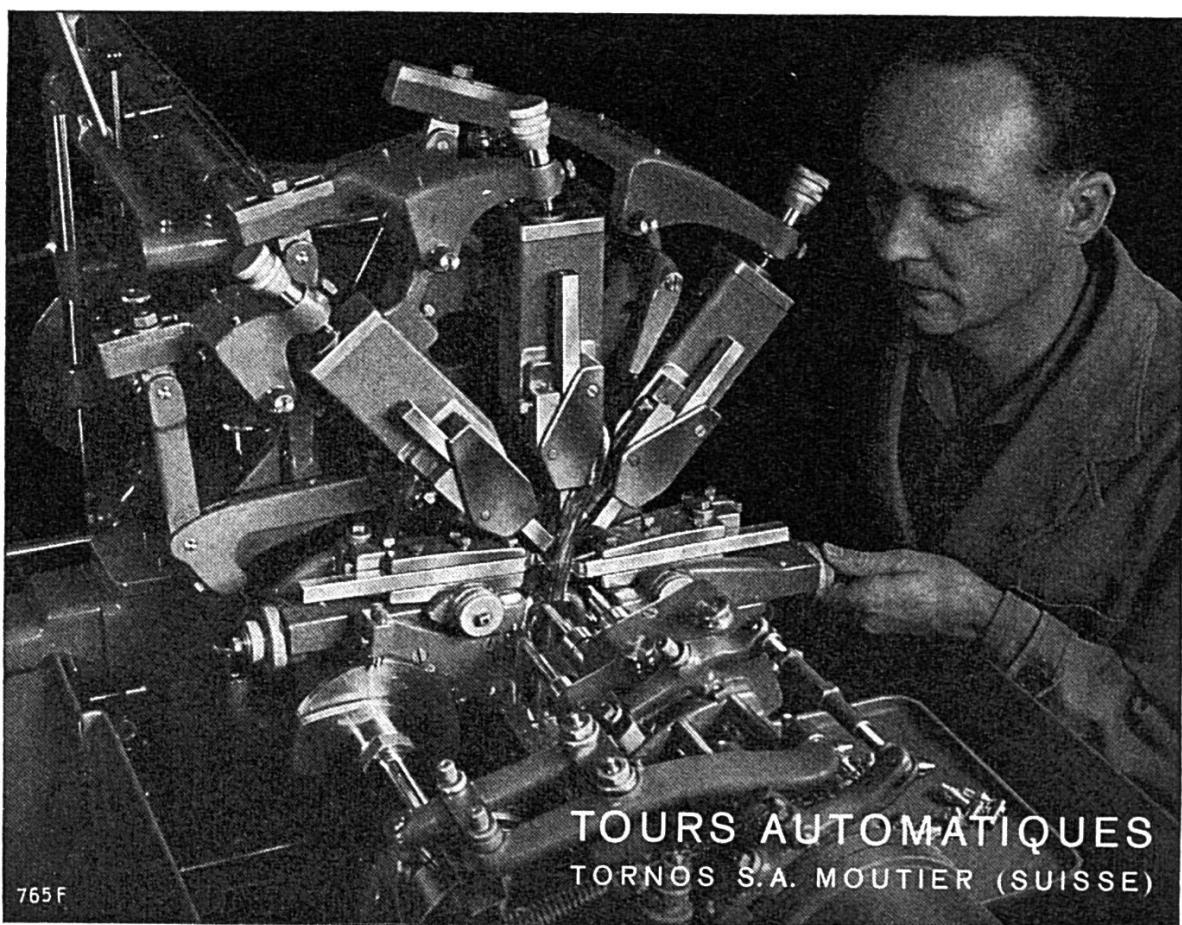
1142

si douce...
la plus fumée
de l'année

F. J. Burrus Boncourt



1144



X

1150

pouvoir préconiser une solution. Il y a deux solutions extrêmes : tout enlever ce qui n'est pas original -- laisser tout dans son état actuel, en refaisant ce qui est en mauvais état.

En tout cas il faudra songer à traiter la fresque du cloître, près du portail nord, qui est en mauvais état.

20. Le mobilier. Il a été particulièrement peu soigné depuis la Révolution. Propre ne lui a accordé aucune attention spéciale. Il faut tout d'abord poursuivre l'œuvre d'**épuration** entreprise par le clergé depuis quelques années. Suppression des bancs dans les chapelles, les collatéraux nord et sud du chœur, la crypte et le chœur. Suppression des statues de plâtre et des autels modernes de la crypte et de l'extrémité du collatéral sud. D'autre part, il faut **conserver** le mobilier ancien : chaire, stalles, orgues, autels, statues, reliquaires, etc., les soumettre à une restauration discrète (traitement du bois, fixation de la polychromie, etc.). C'est un travail de très longue haleine qui peut être entrepris immédiatement.

21. Le chauffage et l'éclairage doivent faire l'objet d'une étude approfondie par les spécialistes. On veillera aux points suivants : confort, discréetion des installations, sécurité pour le bâtiment.

22. Le cloître et son préau. En 1903, le cloître fut complètement vidé de ses tombes anciennes et transformé en jardin. Au milieu s'élevait une croix de pierre. Contrairement aux prescriptions qui avaient été édictées et au nom d'on ne sait quel droit, le préau fut à nouveau utilisé comme cimetière. Les tombes doivent une fois de plus disparaître dans les plus brefs délais (interdiction d'inhumer et résiliation rapide des concessions). Le préau sera aménagé en jardin, son niveau tenu aussi bas que possible. Les galeries seront débarrassées des vestiges archéologiques et des tombes qui l'encombrent. Les pierres tombales dignes d'être conservées seront encastrées dans les murs du cloître.

23. Eglise paroissiale. Elle fut détruite en 1896. Elle occupait l'emplacement du bûcher et de la morgue de l'Hospice des vieillards. Son chœur est encore partiellement conservé, à 2 m. 50 sous terre. Nous proposons de dégager ces restes d'architecture romane, de les mettre en état, de rétablir le sol ancien du chœur. En fermant le chœur à l'ouest et en aménageant un toit convenable, il est possible, après avoir rouvert la porte de communication avec le cloître, de transformer cette petite salle en un **musée lapidaire**. La pièce, de 7 m. \times 8 m. abriterait les sarcophages, les clés de voûte, les divers fragments architecturaux, etc., mis au jour dans la zone de protection de la Collégiale. Ces documents seraient ainsi à l'abri des enfants et des vandales et resteraient accessibles sur demande.

L'organisation des travaux et leur réalisation par étapes

Des travaux d'une telle envergure — et il ne faut pas se cacher que d'autres points viendront s'y ajouter en cours de route — ne sauraient être réalisés d'un seul coup, ni par un seul homme.

Il est d'usage de nommer un architecte responsable des travaux. Il exécute les décisions prises par la Commission de restauration. Nous proposons une autre méthode, ayant pour but d'une part d'éviter la « dictature » d'un seul homme, d'autre part de mettre les problèmes dans les mains de personnes hautement compétentes, chacune dans leur domaine.

La Commission de restauration devrait nommer un **Conseil de direction**, comprenant cinq membres : un architecte, un historien de l'art, un archéologue, un liturgiste, un financier. Ce conseil mettrait au point le détail des travaux, en assurerait la coordination et la surveillance. Il serait l'organe de liaison entre les « exécutants » et la Commission de restauration.

Les travaux techniques de consolidation, de conservation et d'aménagement seront confiés à un **architecte** qui a fait ses preuves dans une entreprise de cette importance.

Les fouilles seront confiées à un **archéologue**, de formation universitaire, habitué aux techniques de fouilles préhistoriques et ayant fait ses preuves sur un chantier important. Il sera engagé à plein temps, pour une période déterminée. Il formera lui-même son équipe de travail et se chargera de l'élaboration des résultats (droits de publication).

Les travaux spéciaux seront confiés à des **ingénieurs et techniciens qualifiés** : drainage, statique, chauffage, éclairage, restauration du mobilier.

Le Conseil de direction établira le programme détaillé des travaux.

Il faut compter dès le premier avant-projet un minimum de six ans pour mener à bien les plus gros travaux. Ce temps peut sembler assez long. Mais la Collégiale pourra rester en service pendant toute la durée des travaux. Les étapes, relativement petites, permettront une exécution minutieuse et laisseront aux responsables le temps de la réflexion. C'est, avec la qualification et la bonne volonté des participants à cette entreprise, la meilleure garantie pour un travail dont on pourra, en conscience, assumer la responsabilité.

Claude LAPAIRE